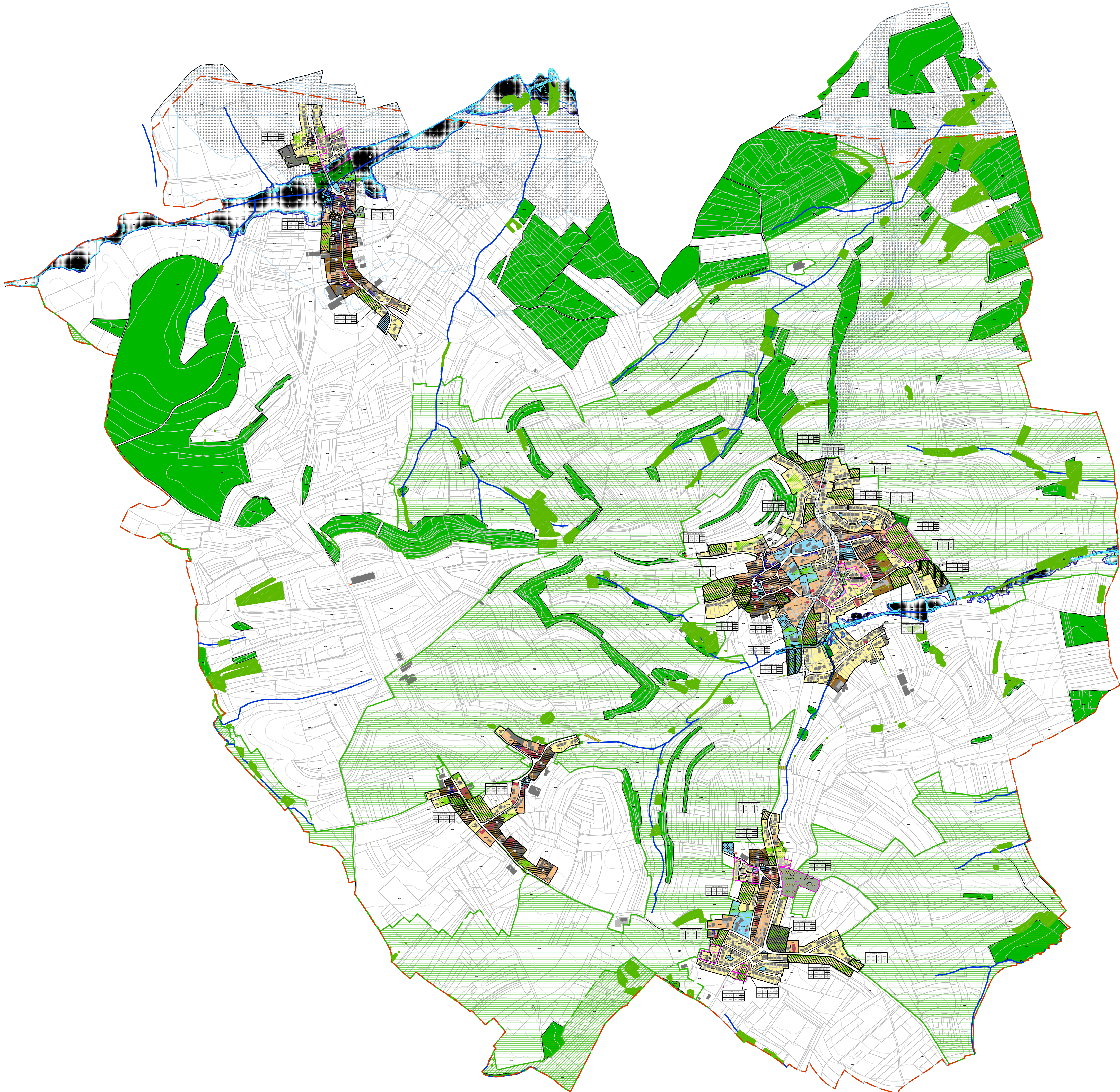




PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

HAB-1

zone d'habitation 1

MIX-v

zone mixte villageoise

MIX-r

zone mixte rurale

BEP-A

zone d'aménagements publics

BEP-B

zone de bâtiments et d'équipements publics

BEP-C

zone de cimetières

BEP-D

zone d'aménagement différencié

JAR

Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
COS	max.	DL	max.

AGR

zone agricole

FOR

zone forestière (BD-LTC 2015)

VERD

zone de verdure

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zone de servitude "urbanisation"

Intégration paysagère

Espace vert ou parking écologique

Éléments naturels et constructifs à préserver

Mesures compensatoires chape-sous

Cours d'eau

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers

couloir pour projets de mobilité douce

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur protégé d'intérêt commun

secteur protégé de type "environnement construit"

construction à conserver

gabarit d'une construction existante à préserver

alignement d'une construction existante à préserver

petit patrimoine à conserver

Zones de risques naturels prévisibles

zone inondable (HQ10)

zone inondable (HQ100)

zone inondable (HQExtrem)

Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire - Zone verte interurbaine

à la protection de la nature et des ressources naturelles

Zone habitats (ZSC)

Zone oiseaux (ZPS)

à la protection des sites et monuments nationaux

Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espaces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif

biotopes protégés - surfacique, linéaire, ponctuel

habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif)

bâtiments inscrits par urbanistes, indiqués sur base du géoportail et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'un mesurage sur terrains

bâtiment démolé, à titre indicatif (géoportail)

cours d'eau (BD-L-TC 2015)

courbe de niveaux, équidistance 5 m (BD-L-TC 2019)

station de base pour réseaux publics (Géoportail, cadastre GSM)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application

Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre	Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011	DA-07	Hanner Peltesch	16962	03.02.2014
		16909	16.01.2014	DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
GA-12	Merzel II	18139	08.02.2018				
GA-13	Merzel III	18140	26.07.2018	DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
KA-01	Burwiss	13821	18.03.2004	DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
DA-06	Brommersmerchen	16850	30.10.2013	DA-13	Um Weier	17810/PA1	13.11.2020

©PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE GARNICH

OBJET :

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
PLAN D'ENSEMBLE

andrea weier

galerie d'urbanisme et d'architecture du paysage

efor.ersa

ingénieurs-conseils

sc

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
10, Am Beiebiërg L-6973 RAMELDANGE

INGÉNIEURS - CONSEILS
7, Rue Renet L - 2422 LUXEMBOURG

INGÉNIEURS - CONSEILS
8, rue des Girondins L - 1626 LUXEMBOURG

PLAN N° :

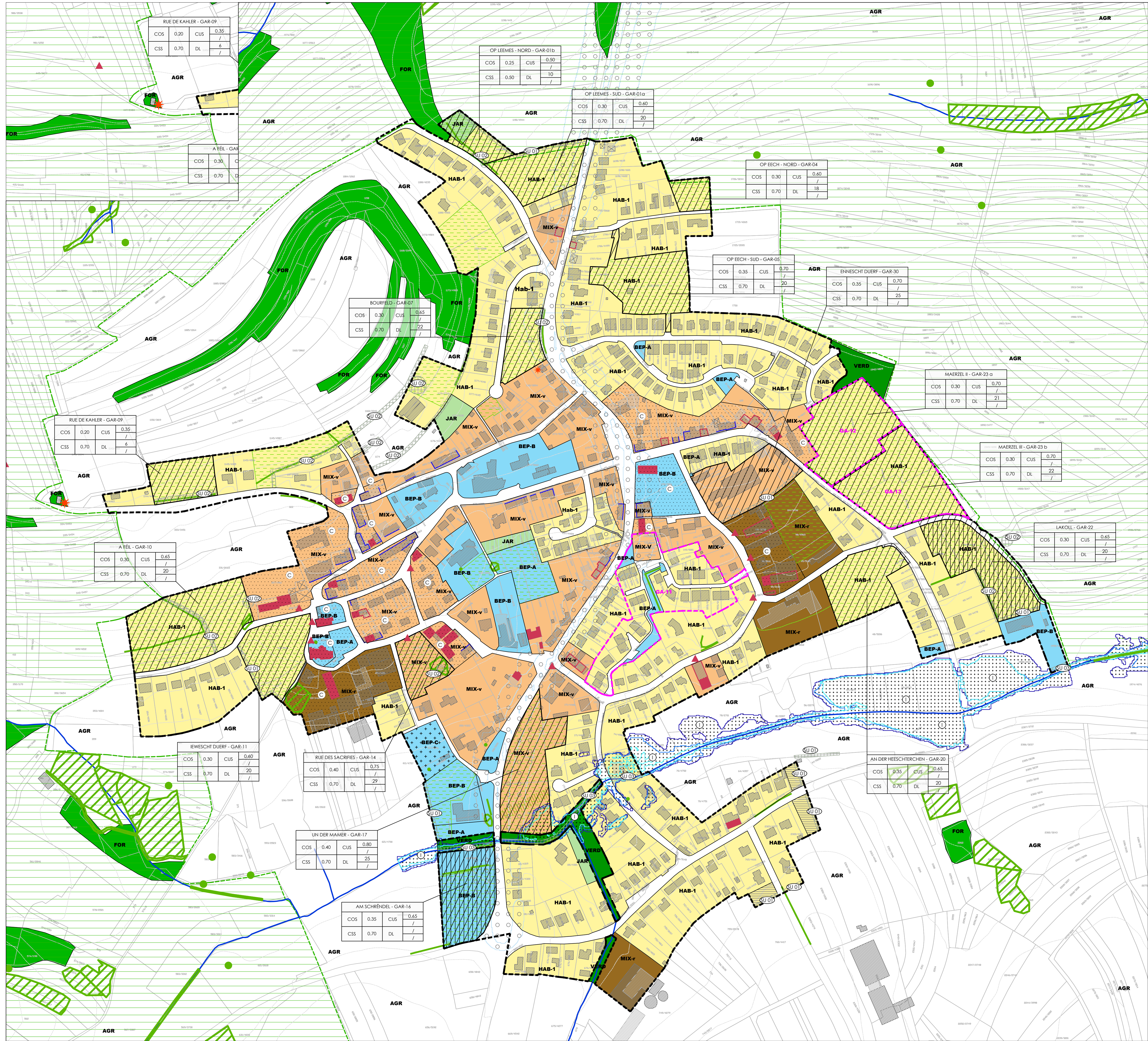
PAG-ENS

DATE:
29-06-2021

DESSINÉ:
JB

CONTRÔLÉ:
AW

Échelle:
1/10 000



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

- Parcelle cadastrale / immeuble
Délimitation de la zone verte
Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :
- Zones d'habitation
HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes
MIX-v zone mixte villageoise
MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics
BEP-A zone d'aménagements publics
BEP-B zone de bâtiments et d'équipements publics
BEP-C zone de cimetières
BEP-D zone d'aménagement différencié
- Zone de jardins familiaux
JAR

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier	COS	max.	CUS	max.
	CSS	max.	DL	max.

- Zone verte :
- AGR zone agricole
FOR zone forestière (BD-LTC 2015)
VERD zone de verdure

- Zones superposées :
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone d'urbanisation prioritaire
Zone de servitude "urbanisation"

- Intégration paysagère
Éléments naturels et constructifs à préserver
Cours d'eau
Espace vert ou parking écologique
Mesures compensatoires chauve-souris
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
couloir pour projets routiers
couloir pour projets de mobilité douce
couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

- Secteur protégé d'intérêt communal
secteur protégé de type "environnement construit"
construction à conserver
gabarit d'une construction existante à préserver
alignement d'une construction existante à préserver
petit patrimoine à conserver

- Zones de risques naturels prévisibles
zone inondable (HG10)
zone inondable (HG100)
zone inondable (HGExtrem)

- Zone de bruit
- Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives
- à l'aménagement du territoire - Zone verte interurbaine
à la protection de la nature et des ressources naturelles
Zone habitats (ZSC)
Zone oiseaux (PS)
à la protection des sites et monuments nationaux

Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espèces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif

- biotopes protégés - surfacique, linéaire, ponctuel
habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif)

- bâtiments inscrits par urbanistes, indiqués sur base du géoportail et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'un mesurage sur terrains
bâtiment démolit, à titre indicatif (géoportail)
cours d'eau (BD-L-TC 2015)
courbe de niveaux, équidistance 5 m (BD-L-TC 2019)
station de base pour réseaux publics (Géoportail, cadastre GSM)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application

Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre	Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011	DA-07	Hanner Peltesch	16962	03.02.2014
GA-12	Merzel II	16809	16.01.2014	DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
GA-13	Merzel III	18139	08.02.2018	DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
KA-01	Burwiss	13821	18.03.2004	DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
DA-06	Brommersmieren	16850	30.10.2013	DA-13	Um Weier	17810/P41	13.11.2020

©PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE GARNICH

OBJET :

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
LOCALITÉ: GARNICH



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
10, Am Beiberg L-6973 RAMELDANGE



INGÉNIEURS - CONSEILS
7, Rue Renert L - 2422 LUXEMBOURG

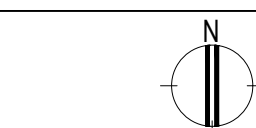


INGÉNIEURS - CONSEILS
8, rue des Girondins L - 1626 LUXEMBOURG

DATE:
29-06-2021

DRESSÉ:
JB

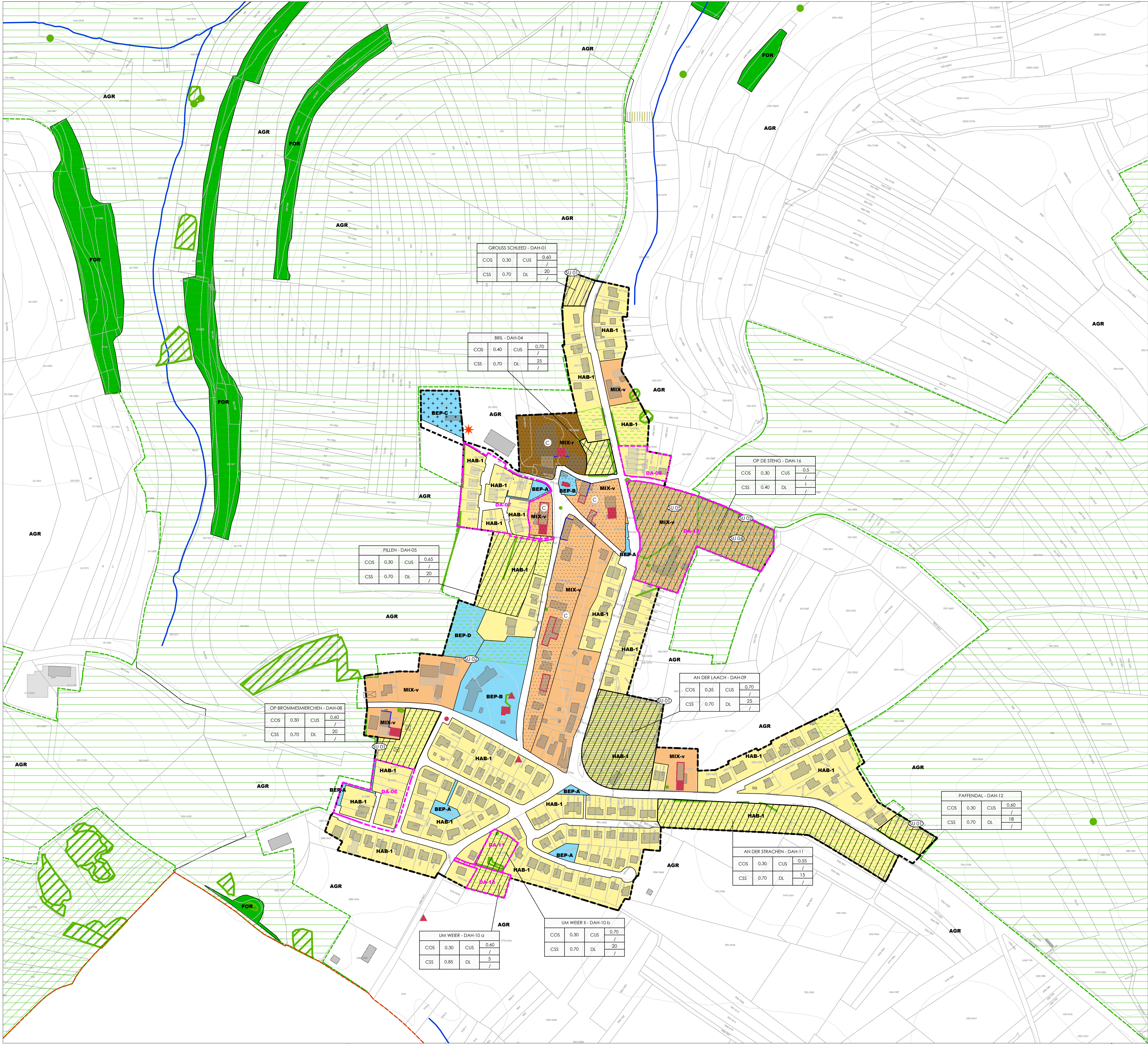
CONTRÔLÉ:
AW



PLAN N° :

PAG-GAR

Échelle:
1/2 500



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation

HAB-1

zone d'habitation 1

Zones mixtes

MIX-v

zone mixte villageoise

MIX-r

zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

BEP-A

zone d'aménagements publics

BEP-B

zone de bâtiments et d'équipements publics

BEP-C

zone de cimetières

BEP-D

zone d'aménagement différencié

JAR

Zone de jardins familiaux

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

AGR

zone agricole

FOR

zone forestière (BD-LTC 2015)

VERD

zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zone de servitude "urbanisation"

Intégration paysagère

Espace vert ou parking écologique

Éléments naturels et constructifs à préserver

Measures compensatoires chape-sous

Cours d'eau

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers

couloir pour projets de mobilité douce

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur protégé d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

construction à conserver

garabit d'une construction existante à préserver

alignement d'une construction existante à préserver

petit patrimoine à conserver

Zones de risques naturels prévisibles

zone inondable (H210)

zone inondable (H2100)

zone inondable (H21000)

Zone de bruit

zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire - Zone verte interurbaine

à la protection de la nature et des ressources naturelles

Zone habitats (ZSC)

Zone oiseaux (ZPS)

à la protection des sites et monuments nationaux

Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espèces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et 18 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif

biotopes protégés - surfacique, linéaire, ponctuel

habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif)

bâtiments inscrits par urbanistes, indiqués sur base du géoportail et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'un mesurage sur terrains

bâtiment démolit, à titre indicatif (géoportail)

cours d'eau (BD-L-TC 2015)

courbe de niveaux, équidistance 5 m (BD-L-TC 2019)

station de base pour réseaux publics (Géoportail, cadastre GSM)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application

Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre	Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011	DA-07	Hanner Pétesch	16962	03.02.2014
GA-12	Merzel II	16909	16.01.2014	DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
GA-13	Merzel III	18139	08.02.2018	DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
KA-01	Burwiss	13821	18.03.2004	DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
DA-06	Brommersmerchen	16850	30.10.2013	DA-13	Um Weier	17810/PA1	13.11.2020

©PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE GARNICH

OBJET :
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
LOCALITÉ: DAHLEM

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
10, Am Beiberg L-6973 RAMELDANGE

INGÉNIEURS - CONSEILS
7, Rue Renert L - 2422 LUXEMBOURG

INGÉNIEURS - CONSEILS
8, rue des Girondins L - 1626 LUXEMBOURG

PLAN N° :
PAG-DAH

DATE: 29-06-2021
DESIGNÉ: JB
CONTRÔLE: AW
Échelle: 1/2 500



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

HAB-1

zone d'habitation 1

MIX-v

zone mixte villageoise

MIX-r

zone mixte rurale

BEP-A

zone d'aménagements publics

BEP-B

zone de bâtiments et d'équipements publics

BEP-C

zone de cimetières

BEP-D

zone d'aménagement différencié

JAR

Zone de jardins familiaux

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier				
COS	mod.	CUS	mod.	
CSS	mod.	DL	mod.	

Zone verte :

AGR

zone agricole

FOR

zone forestière (BD-LTC 2015)

VERU

zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zone de servitude "urbanisation"

Intégration paysagère

Éléments naturels et constructifs à préserver

Cours d'eau

Espace vert ou parking écologique

Mesures compensatoires chape-sous

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers

couloir pour projets de mobilité douce

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur protégé d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

construction à conserver

garabit d'une construction existante à préserver

alignement d'une construction existante à préserver

petit patrimoine à conserver

Zones de risques naturels prévisibles

zone inondable (H210)

zone inondable (H210)

zone inondable (H210)

Zone de bruit

zone inondable (H210)

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire - Zone verte interurbaine

à la protection de la nature et des ressources naturelles

Zone habitats (ZSC)

Zone oiseaux (ZPS)

à la protection des sites et monuments nationaux

Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espèces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif

biotopes protégés - surfacique, linéaire, ponctuel

habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif)

bâtiments inscrits par urbanistes, indiqués sur base du géoportail et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'un mesurage sur terrain

bâtiment démolit, à titre indicatif (géoportail)

cours d'eau (BD-L-TC 2015)

courbe de niveau, équidistance 5 m (BD-L-TC 2019)

station de base pour réseaux publics (Géoportail, cadastre GSM)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application

Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre	Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011	DA-07	Hanner Peltesch	16962	03.02.2014
GA-12	Merzel II	16909	16.01.2014	DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
GA-13	Merzel III	18139	08.02.2018	DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
KA-01	Burwiss	18140	26.07.2018	DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
DA-06	Brommersmierenchen	13821	18.03.2004	DA-13	Um Weier	17810PA1	13.11.2020
		16850	30.10.2013				

©PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE GARNICH

OBJET :

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
LOCALITÉ: HIVANGE

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
10, Am Belebierg L-6973 RAMELDANGE

INGÉNIEURS - CONSEILS
7, Rue Renert L - 2422 LUXEMBOURG

INGÉNIEURS - CONSEILS
8, rue des Girondins L - 1626 LUXEMBOURG

PLAN N° :

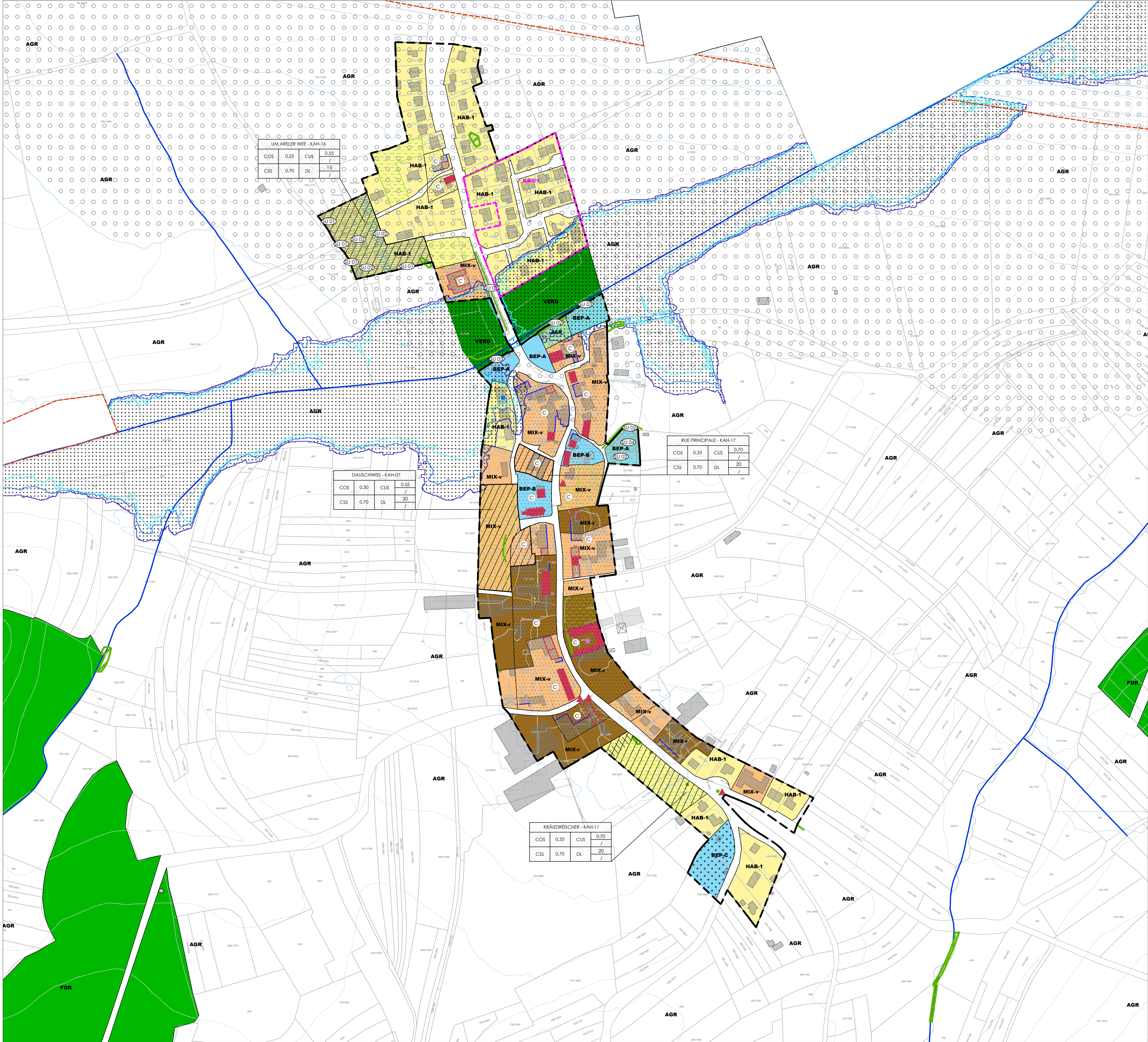
PAG-HIV

DATE:
29-06-2021

DESSINÉ:
JB

CONTRÔLÉ:
AW

Échelle:
1/ 2 500



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation

HAB-1

zone d'habitation 1

Zones mixtes

MIX-v

zone mixte villageoise

MIX-r

zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

BEP-A

zone d'aménagements publics

BEP-B

zone de bâtiments et d'équipements publics

BEP-C

zone de cimetières

BEP-D

zone d'aménagement différencié

JAR

Zone de jardins familiaux

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte :

AGR

zone agricole

FOR

zone forestière (BD-LTC 2015)

VERD

zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zone de servitude "urbanisation"

Intégration paysagère

Éléments naturels et constructifs à préserver

Cours d'eau

Espace vert ou parking écologique

Mesures compensatoires chaoue-sous

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers

couloir pour projets de mobilité douce

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur protégé d'intérêt communal

secteur protégé de type "environnement construit"

construction à conserver

garçon d'une construction existante à préserver

alignement d'une construction existante à préserver

petit patrimoine à conserver

Zones de risques naturels prévisibles

zone inondable (HG10)

zone inondable (HG100)

zone inondable (HGExtrem)

Zone de bruit

zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire - Zone verte interurbaine

à la protection de la nature et des ressources naturelles

Zone habitats (ZSC)

Zone oiseaux (IPS)

à la protection des sites et monuments nationaux

Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espèces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif

biotopes protégés - surfacique, linéaire, ponctuel

habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif)

bâtiments inscrits par urbanistes, indiqués sur base du géoportail et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'un mesurage sur terrains

bâtiment démolit, à titre indicatif (géoportail)

cours d'eau (BD-LTC 2015)

courbe de niveaux, équidistance 5 m (BD-LTC 2019)

station de base pour réseaux publics (Géoportail, cadastre GSM)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application

Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre	Réf. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011	DA-07	Hanner Peltesch	16962	03.02.2014
GA-12	Merzel II	16909	16.01.2014	DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
GA-13	Merzel III	18139	08.02.2018	DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
KA-01	Burwiss	18140	26.07.2018	DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
DA-06	Brommersnierenchen	13821	18.03.2004	DA-13	Um Weier	17810PA1	13.11.2020
		16850	30.10.2013				

©PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE GARNICH

OBJET :
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
LOCALITÉ: KAHLER

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
10, Am Beiberg L-6973 RAMELDANGE

INGÉNIEURS - CONSEILS
7, Rue Renert L - 2422 LUXEMBOURG

INGÉNIEURS - CONSEILS
8, rue des Girondins L - 1626 LUXEMBOURG

PLAN N° :

PAG-KAH

DATE: 29-06-2021
DESSINÉ: JB
CONTRÔLÉ: AW
Échelle: 1/2 500